

## Le Rapport Mapping sur la RD Congo

Alain NGUDI

(<sup>1</sup>) United Nations News Service, 06 octobre 2010.

Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010, les Nations Unies ont, officiellement, publié un rapport Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en RD Congo entre mars 1993 et Juin 2003. « Le rapport de 550 pages liste 617 crimes les plus graves violant les droits de l'homme et le droit international humanitaire. La genèse du projet remonte à 2005 lorsque deux ans après l'accord de paix nationale, trois grands charniers ont été découverts à l'Est du pays. Le Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH) en tête, plusieurs organes de l'ONU se sont accordés pour lancer en 2006 l'exercice de « cartographie » de ces crimes » (<sup>1</sup>). D'après des sources onusiennes, cet exercice a été mené par 33 équipes d'experts qui ont interrogé plus de 1.280 témoins et ont examiné plus de 1.500 documents pour corroborer les informations. Le rapport révèle qu'au moins 21 groupes armés étaient impliqués dans ces crimes ainsi que les armées nationales de 8 pays.

(<sup>2</sup>) *Ibidem..*

Comme on pouvait s'y attendre, ce rapport a suscité des polémiques tant au niveau national que dans les Etats indexés par ledit rapport. « Une polémique avait débuté au mois de septembre après la publication de fuites de la version préliminaire dans le quotidien français le monde. Le journal avait focalisé l'attention sur le fait que les forces armées rwandaises auraient perpétré des actes en RD Congo pouvant constituer des crimes de génocide pendant la période couverte par le rapport. La Haut Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, avait souligné que cela ne pourrait être réglé que par un tribunal compétent » (<sup>2</sup>).

Le Rwanda a réfuté en bloc toutes les conclusions de ces investigations de l'ONU. L'Ouganda a nié son implication dans les massacres.

Une deuxième polémique a éclaté suite à la publication retardée du rapport. Certains ont même allégué que ce rapport était « édulcoré » La réponse du Secrétaire général de l'ONU :

E-mail : ngudimpuni@gmail.com

*« Le rapport n'a pas été « édulcoré », comme certains l'ont clamé. Aucun accord n'a été conclu pour sauver la face de qui que ce soit ou pour la contribution de troupes de la part d'une nation » (3).*

(3) United Nations News, le 06 octobre 2010..

Il ne nous appartient pas ici de porter des jugements sur la position des uns et des autres ; Il nous paraît cependant utile, pour la mémoire nationale, d'exposer le point de vue du gouvernement, et quelques autres opinions afin de prendre toute la mesure de l'horreur que les aventures guerrières peuvent engendrer.

Le 2 octobre 2010, soit un jour après la publication de ce rapport Mapping, le Ministre congolais de la justice et des droits humains a tenu à fixer l'opinion sur la position de son gouvernement sur ledit rapport. En effet, la communication de presse du 2 octobre 2010 est exclusivement consacrée à ces graves crimes du passé de notre pays répertoriés par les enquêteurs de l'ONU. Et la position du Gouvernement est tout à fait claire et sans appel : « Tous les crimes contre les Congolais seront poursuivis. C'est la Tolérance zéro à l'impunité » (4).

(4) Communication de presse de S.E. M. le Ministre de la Justice et Droits humains, 06 octobre 2010.

« Le 27 août 2010, réagissant à la diffusion par voie de presse du rapport du projet mapping, j'avais indiqué que le gouvernement attend la publication officielle et formelle de ce document par le Haut commissariat des Nations aux Droits de l'homme, selon les règles et la procédure admises en la matière, pour rendre public la position de la République Démocratique du Congo. C'est dans ce sens également qu'à l'occasion de la 15ième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme à Genève, le gouvernement, par ma voix, le 20 septembre 2010, avait réaffirmé ses réserves sur ce rapport en attendant la publication officielle tout en signalant qu'il avait transmis officiellement ses observations et attendait leur intégration. C'est chose faite aujourd'hui. Il importe de rappeler, comme l'a d'ailleurs souligné Madame la Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Navi Pillay, le rapport Mapping n'aurait pas été possible sans l'engagement des autorités de la RDC qui ont offert leur collaboration tout au long de ce projet. De même, la RDC a, par des observations pertinentes en 41 pages qu'elle a faites au pré-rapport de ce projet au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à la finalisation de ce rapport. Ces observations sont du reste publiées sur le site du Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme, ce dont nous le remercions très sincèrement » (5).

(5) Ibidem.

La communication du Ministre expose: I. L'historique du projet Mapping en RD Congo et les observations générales et particulières pour chaque section, II. La position de la RD Congo après la publication officielle du rapport, le 1er octobre 2010, et une communication annexe sur les questions des droits de l'homme, relatives aux exactions et viols dénoncés dans le rapport, le dossier Chebeya, la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics.

De façon générale, le Gouvernement Congolais juge que « la documentation des violations les plus graves de droits de l'homme et du droit international humanitaire réalisée par l'équipe du Projet Mapping est un indicateur échantillonné de l'ampleur et de la gravité de la cause fondamentale des crises historiques et récurrentes de la gouvernance congolaise entre 1993 et 2003... Ce rapport appelle finalement à une prise de conscience en faveur d'une gouvernance fondée sur l'Etat de droit, seule capable de mettre un terme définitif à ces cycles de violences contraires à la dignité humaine et néfastes pour le développement » <sup>(6)</sup>.

<sup>(6)</sup> *Op.cit.*, pp. 5-6.

En outre, dans ses observations, le Gouvernement, par la voix de son Ministre de Justice et droits humains dénonce quelques insuffisances du rapport : la participation criminelle par concours idéal et la responsabilité internationale des personnes morales devaient être dénoncées, le choix de la date du début du Mapping 1993 lui paraît arbitraire, le non recours aux sources gouvernementales... Mais le ton d'ensemble est plutôt à l'horreur et à la reconnaissance ; horreur devant l'ampleur des violations graves des droits humains et reconnaissance à l'endroit des Nations-Unies. « La RD Congo se félicite de ce que les Nations-Unies aient ainsi, d'ores et déjà, rendu justice au peuple congolais qui a longtemps souffert des tribulations de guerres; qui continue à se battre pour en sortir définitivement... » <sup>(7)</sup>. Le Gouvernement croit pouvoir réformer l'appareil judiciaire national pour juger les auteurs de ces crimes par l'instauration des chambres spécialisées. D'ailleurs, la constitution congolaise dispose, en son article 149, alinéa 5, que la loi peut créer des juridictions spécialisées. Ces chambres ainsi créées seront mixtes, intégrant des magistrats internationaux afin de renforcer l'indépendance, l'intégrité et la capacité des magistrats nationaux. Tout ceci met en branle un des mécanismes clefs de la justice transitionnelle.

<sup>(6)</sup> *Op.cit.*, pp. 5-6.

Quant aux Nations Unies, « les auteurs de crimes et leurs dirigeant doivent être arrêtés et inculpés de crimes contre l'humanité, auprès de tribunaux nationaux ou internationaux ». Le Secrétaire général exhorte le Gouvernement

de la RDC d'agir de concert avec le Haut Commissariat, selon les recommandations de l'ONU notamment celles relatives à la justice transitionnelle. Il reconnaît en outre, l'aspect limité des ressources et du mandat de la MONUSCO. Et il voudrait davantage engager la société congolaise pour répondre aux enjeux culturels et politiques qui contribuent au terrible cycle d'abus qui a laissé sang et pleurs sur le territoire de la RD Congo.

Une autre analyse de ce rapport vient de la journaliste Belge Colette Braekman dans son message : « ce que le mapping report ne dit pas » du 2 octobre 2010. Pour elle, ce rapport Mapping sur le Congo aligne des faits vrais mais ne cerne pas toute la vérité. « L'abominable tragédie qui s'est déroulée dès octobre 1996 dans l'Est ... est la conséquence directe du génocide et de l'exode vers le Congo de plus d'un million et demi de réfugiés hutus » <sup>(8)</sup>. Elle retrace toutes les pérégrinations des réfugiés, pris en tenaille entre des miliciens qui avaient commis des crimes au Rwanda et qui les utilisaient comme bouclier humain et les combattants AFDL et alliés :

<sup>(8)</sup> C o l e t t e  
BRAEKMAN, Ce  
que le Mapping  
report ne dit pas,  
02 octobre 2010.

*« Il faudra que les éventuelles procédures judiciaires tiennent compte des différences entre protagonistes de cette ' guerre mondiale africaine ' »*

Pour le Président national de l'UDPS, Mr. Etienne Tshisekedi wa Mulumba, « nul doute que ce rapport (...) relève de nombreux cas des crimes de guerre, des massacres des populations civiles qui ont eu cours même dans des institutions hospitalières, des viols des filles et femmes... sur le territoire de la RD Congo. Pour l'UDPS, ce rapport constitue « un point de départ pour la quête d'une justice en faveur des nombreuses victimes de ces actes odieux, et une garantie de leur droit à des réparations équitables et, surtout, un instrument dans un combat... à outrance contre l'impunité »

L'on se rappelle de tous les déboires connus par la Commission Vérité et Réconciliation, lors de la transition. Force est donc de penser que les préoccupations onusiennes ne pourront se matérialiser que s'il y a d'une part une volonté politique claire pour adresser cet épineux problème et d'autre part, si l'ONU s'engage réellement à aider pour instaurer un Tribunal pénal international et pour initier un programme de réparations pour les victimes de ces graves crimes commis sur notre sanctuaire national.

Alain NGUDI